

# Projet de fin d'année du Collège de droit

Roméo Savary de Beauregard  
3201385  
L1 Droit-science politique  
1<sup>ère</sup> année de Collège de droit

**Thème choisi :**

**La société de demain**

**Sujet choisi :**

**Les compétitions sportives de demain : les nouvelles  
problématiques apportées par les athlètes transgenres  
et les évolutions qu'elles suscitent.**

---

## Introduction

### Choix et délimitation du sujet

Les thèmes « La société de demain », ou bien « droit et cinéma » nous ont été donnés à choisir. Nous avons choisi de travailler sur le premier car nos connaissances en cinéma sont pauvres, et l'étendue des possibles en lien avec le thème « La société de demain » nous a semblé bien plus apte à nous satisfaire quant au sujet de notre travail. Trouver notre sujet précis ne fut pas chose aisée, car un trop grand choix – ce n'était même pas choisir notre sujet qu'il fallait, mais le chercher, le trouver – peu laisser hésitant. L'actualité sportive internationale s'est offerte à nous, et les polémiques déclenchées par l'intégration des athlètes transgenre dans les compétitions de haut niveau, avec les problématiques que cela suscite, nous ont suggéré un sujet qui nous est paru original et pertinent avec le thème exigé. Avant d'entrer dans le vif du sujet, il nous paraît nécessaire d'apporter des précisions sur le sujet de notre travail et sur ses délimitations.

Depuis de très nombreuses années, les sujets de sexualité, d'orientations sexuelles et de minorités en lien avec ces orientations sont présents dans le débat public et scientifique. Depuis 50 ans voire plus, des évolutions voire des changements radicaux sont arrivés, toujours âprement débattus. L'homosexualité a quitté la classification internationale des maladies (CIM) de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en 1990. Le transsexualisme y a été classé en 1975 comme trouble mental parmi les perversions sexuelles. Il y a ensuite été classé en 1990 toujours dans la liste des « troubles mentaux et du comportement », parmi les « troubles de la personnalité et du comportement chez l'adulte », comme « trouble de l'identité sexuelle », avec encore plusieurs troubles possibles parmi ces derniers. Cela a de nouveau évolué depuis, la nouvelle classification qui entrera en vigueur en 2022, la 11<sup>ème</sup> version de la CIM, CIM-11, verra retirée le transsexualisme comme trouble mental, sera renommé « incongruence de genre », pour être placé dans une nouvelle catégorie consacrée à la « santé sexuelle ». En 2010, la France avait été le premier pays au monde à retirer le transsexualisme dans sa liste des affections psychiatriques. Nous

aimerions attirer votre attention sur le fait que la classification du phénomène transsexuel, ou transgenre, la définition même de ces mots, et le statut de ces personnes, sont très variables à l'échelle internationale, et ne sont mêmes pas univoques en France. Le dictionnaire de l'Académie française ne définit pas encore les mots « transsexualisme », « transgenre », « genre » (dans son acception avec l'expression « identité de genre »). Les définitions données par les différentes institutions de santé varient, tout comme celles données par les différents groupes de revendications d'ordre sexuelles. Il existe un très grand nombre de nuances, et l'unanimité n'existe pour ainsi dire nulle part. Identité de genre, expression de genre, sont par exemple à ne pas confondre. L'identité de genre désigne le genre ressenti par une personne. L'expression de genre désigne le genre exprimé par l'apparence de la personne, qui peut différer de son identité de genre intérieure. Notons enfin que certaines personnes ne s'identifient pas comme appartenant à un genre en particulier. Il est face à tout cela difficile de s'y retrouver clairement.

Il nous a malgré tout été imposé de choisir une terminologie. Le dictionnaire Larousse définit une personne transgenre comme « *une personne dont l'identité de genre n'est pas en adéquation avec le sexe assigné à sa naissance* ». Selon les revendications, il n'est nullement nécessaire pour se définir comme transgenre d'avoir opéré une transition sexuelle, ni d'avoir obtenu la modification de la mention de son sexe à l'état civil conformément au genre ressenti. En revanche une personne qui opère ou a opéré une telle transition de genre, ou obtenu la modification de la mention de son sexe à l'état civil peut raisonnablement être qualifié de transgenre. Il est probable que certains choix de mots ou expressions que nous avons opérés ne fassent pas consensus, ou bien soit simpliste. Nous avons cherché à l'éviter le plus possible, mais face à un sujet aussi mouvant qu'il peut être polémique, nous ne pouvons vraisemblablement ne pas faire d'erreurs aux yeux de certains. Nous nous sommes efforcés également de ne pas afficher de parti pris trop marqué, sans pour autant prétendre à une stricte neutralité, (ce qui n'est pas forcément souhaitable) et nous nous en excusons si cela viendrait desservir notre travail.

Notre sujet s'insérant dans un débat de société bien plus large, nous précisons ici le strict contenu de notre travail : Nous nous sommes strictement intéressés aux nouvelles problématiques que posent l'inclusion des sportifs transgenres dans le sport de compétition. Cela regroupe les sportifs licenciés dans une fédération sportive reconnue, en France ou à l'international, qui peuvent être des sportifs de haut niveau (SHN) inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau par le Ministre chargé des sports pour la France, des sportifs professionnels vivant de leurs performances dans leur sport, ou bien des compétiteurs simplement licenciés mais

non reconnus comme de haut niveau et ne vivant pas de leurs performances. Nous ne nous sommes pas intéressés au sport de loisir. Nous ne nous sommes pas intéressés aux questions impliquant les personnes transgenres dans d'autres sujets que celui-ci.

### *Historique et mise en perspective sur la pratique moderne du sport masculin et féminin, sur le sport de haut niveau et sur la séparation des sexes*

Depuis l'antiquité grecque, le travail et la mise en valeur du corps ont été valorisés dans le monde occidental. Juvénal l'exprima pour l'humanité : *Mens sana in corpore sano*, « un esprit sain dans un corps sain ». Et les jeux olympiques d'Athènes de la Grèce antique furent le symbole de cette exaltation de la performance et de l'éducation physique, tout aussi importante que celle intellectuelle. Mais déjà, la différence homme-femme était bien présente. Dans l'éducation donnée aux jeunes filles, il était bien moins question de cela, même s'il est particulièrement important de noter que, si pendant les jeux olympiques, l'accès aux femmes même en tant que spectatrices était puni de mort, une fois ces jeux passés, des jeux exclusivement féminins, les Héraïa, y succédaient au même endroit. Cela dura près de mille an. D'autres parts, d'autres jeux panhelléniques existaient et les femmes pouvaient y assister. Cette culture physique pour les femmes resta malgré tout largement exceptionnels dans notre histoire occidentale. En Rome antique, cela était très méprisé par les femmes. Ovide chantait : « Gracieuses filles aux peaux blanches, la force vous enlaidirait... ». Cela dura jusqu'à des temps relativement récent, mais le sport en général fut éclipsé pendant très longtemps, tout le Moyen-âge jusqu'à l'époque moderne. Même s'il faut prendre en compte que la vie de l'époque était bien plus éprouvante physiquement qu'aujourd'hui. Le sport réapparut sous l'aspect premier de jeu ou de loisir : chasse d'abord et ce depuis plus longtemps pour l'aristocratie, même si cette activité présente bien évidemment une dimension première de besoin. Petit à petit elle s'est muée en activité sportive pour élites de l'époque, plutôt masculine. En parallèle l'équitation devint non plus un moyen mais un loisir également. La danse se répandit très largement, et ce dans toutes les couches de la population. Les jeux, tels que le jeu de paume, ancêtre du tennis, pour les classes supérieures, ou bien la soule par exemple, pour les classes populaires et paysannes, ancêtre du rugby.

Le sport prit un essor immense au XIX<sup>e</sup> siècle, en même temps que la démocratisation des loisirs. Des règles précises apparurent, des outils précis furent instaurés et définis, les premières compétitions apparurent. D'abord masculines. Les premières olympiades modernes apparaissent, à Athènes en 1896 grâce au français Pierre de Coubertin. Des clubs locaux et des compétitions locales se développent, comme pour le football ou le rugby. Le tennis prend de l'essor. L'émulation est immense, et le sport ne cesse de s'enrichir jusqu'à aujourd'hui. Les compétitions internationales apparaissent, les fédérations nationales et internationales se développent. Mais les femmes ne veulent pas être en reste, et elles ne le sont pas.

Comme pour tant d'autres sujets, les femmes y ont accédées plus tardivement. Le sport, en ce qu'il contient d'effort physique, de sueur, n'était pas jugé concordant avec l'idéal féminin. Mais cela n'arrive pas à tenir indéfiniment. L'activité physique, tout le monde en a déjà conscience, participe à l'entretien d'une bonne santé, ainsi que d'une bonne morphologie. C'est donc contre l'avis de ces messieurs que ces dames réalisent leurs premiers exploits. En 1808, Marie Paradis est la première femme à atteindre le sommet du Mont Blanc. La duchesse d'Uzès fut la première femme à conduire une automobile, et força au cours de sa vie plus de 1300 cerfs. En 1897, les premiers championnats de France féminins de tennis font leur apparition. La gymnastique rencontre un grand succès. En 1909, les premières compétitions féminines de ski alpin voient le jour. Cela ne s'arrêtera plus. Mais il nous faut revenir sur un point, primordial pour la suite de notre travail : la séparation des sexes dans le sport.

Revenons donc sur ce point qui est la base de pratiquement toutes les compétitions sportives dans le monde aujourd'hui : une compétition séparée entre femmes et hommes. Evidemment, les questions de capacités physiques sont fondamentales, même si au début il y avait aussi des raisons morales : il eut été inconcevable de mélanger les sexes, dangereux pour la morale, vulgaire... Mais toutes ces raisons, qui ont aujourd'hui disparues, découlaient indirectement de la réalité biologique : le sexe masculin est tendanciellement plus haut en taille de 10%, plus lourd de 20%, avec plus de force musculaire (50%, 100% de plus dans les mains) que le sexe féminin. L'évolution nous l'explique : biologiquement, les femmes enfantent, et dans ce but, elles accumulent naturellement plus de graisses que les hommes. Pendant la grossesse, elles sont gênées voire très gênées pour pratiquer des activités physiques, et après l'accouchement, elles sont occupées par l'enfant. Pendant ce temps, les hommes ont l'impérieuse obligation d'aller cueillir, chasser, pêcher. La nature les a conditionnés pour cela. Les différences de capacités sont donc difficilement effaçables dans un stade. Si les meilleures des femmes peuvent avoir

des capacités bien supérieures à la grande majorité des hommes, les meilleurs des hommes seront normalement toujours supérieurs de ce point de vue-là. Si ces différences sont exacerbées à partir de la puberté et l'apparition des caractères sexuels secondaires, elles le sont aussi déjà pendant l'enfance. Dès l'âge de 4 ans, 9 garçons sur 10 montrent de meilleures performances que les filles en jet<sup>1</sup>. Lors de la puberté, garçons et filles évoluent différemment : les garçons se mettent à développer des muscles, un cœur et des poumons plus gros, des capacités de transport sanguin plus importantes... Aussi, pourquoi donc vouloir établir un classement entre ce qui est naturellement différent ? Et pourquoi donc vouloir participer à une compétition où l'on sait que ses adversaires gagneront car avantagés par le sexe qu'ils ont reçu à la naissance ? D'autant plus que comment donner envie aux femmes d'entrer dans le sport de haut niveau si elles sont systématiquement surclassées ? Ainsi, pour chaque discipline, existent un champion et une championne. Grâce à cela, le sport féminin a pu prendre son grand essor, et passionner aussi des millions – des milliards – de femmes du monde entier. Nous n'hésitons pas à le dire, la séparation des sexes dans le sport de compétition fut la meilleure des choses pour les sportives. Il existe quelques exceptions : l'équitation, dans toutes ses disciplines, est mixte. De même pour le sport automobile (même si les pilotes féminines restent très peu nombreuses). On compte aussi la voile, certaines épreuves de tir... On le voit, des disciplines où la force physique est très secondaire, et l'adresse fondamentale. On compte aussi dans certains sports d'équipes des épreuves opposant des équipes mixtes, comme le tennis ou le badminton, le patinage. Par ailleurs, certains sports restent unisexes : la natation synchronisée, la gymnastique rythmique (d'ailleurs, les femmes présentent une souplesse supérieure à celle des hommes) sont exclusivement féminins aux JO : en cause beaucoup trop peu de pratiquants masculins. Le jour où il y aura assez d'hommes pratiquant ces disciplines, elles pourront s'ouvrir à eux. Inversement, la lutte gréco-romaine est encore exclusivement masculine. Beaucoup de sports se sont également ouverts très récemment aux femmes : canoë, le saut à ski, la boxe... jugés pendant très longtemps inadaptés à la morphologie féminine.

La non-mixité dans le sport est donc un acquis très important. Elle est juste, et elle a permis le sport féminin de haut niveau.

---

<sup>1</sup> J R THOMAS, K E FRENCH, *Gender differences across age in motor performance. A meta-analysis*, 1985

## Problématiques et revendications actuelles

Nous entrons à présent dans le corps de notre travail. Après une contextualisation sur le sport de compétition et sa séparation des sexes, dues aux invincibles différences biologiques, nous pouvons aborder le sujet des athlètes transgenres. De très importantes et non moins complexes questions se posent au sport.

Les athlètes transgenres sont un vrai défi à intégrer dans le sport de compétition tout en maintenant une équité pour tous. Il est en effet bien peu envisageable d'interdire à ces personnes de pratiquer du sport en compétition. Au-delà même de la morale, cela pourrait être une atteinte irraisonnable de leurs libertés et droit fondamentaux. Pour bien commencer, il faut tout de suite distinguer les athlètes qui sont des femmes transgenre, et les hommes transgenres. Les femmes transgenres sont des hommes biologiques se revendiquant comme femmes, et inversement pour les hommes transgenres. Si ces deux catégories suscitent des défis à relever, c'est beaucoup plus le cas pour les femmes transgenres. En effet, tout le débat (ou quasiment) repose sur le fait que les capacités physiques ne sont pas égales entre athlètes transgenres et ceux cisgenres (ceux se définissant conformément à leur sexe de naissance), et surtout que ces inégalités ne sont pas dépassables. Mais ces différences physiques indépassables en théories sont bien plus problématiques lorsqu'elles permettent de gagner. En effet, les athlètes féminines transgenres (qui ont leur passif corporel masculin) sont avantagées pour gagner au sein des femmes. En revanche, les athlètes masculins transgenres, ayant donc un passif corporel féminin, ne sont absolument pas en mesure de l'emporter dans les compétitions masculines, malgré leur transition sexuelle (de genre dirons-nous), si elle est effective. Il y a donc beaucoup moins de polémiques de ce côté-là. Nous en parlerons donc beaucoup moins.

La première athlète transgenre remonte à relativement longtemps : c'était dans les années 1970 aux Etats-Unis, un joueur de tennis devenu femme après une transition chirurgicale. Elle a d'abord été interdite de jouer à l'US open chez les femmes, mais après une bataille juridique, sa qualité de femme a été retenue, et elle a pu y participer lors d'autres éditions. Elle est allée jusqu'à atteindre la finale en double féminin à l'US open. Elle avait alors 43 ans. Elle avait opérée sa transition 2 ans plus tôt. Il est intéressant de constater qu'elle a déclaré, de nombreuses années après la fin de sa carrière, qu'elle avait lors de sa transition près de 30 ans de vie avec un corps

masculin post puberté, et que cela avait sans doute joué sur ces performances. Mais elle a rajouté qu'elle pensait que si elle avait opéré sa transition à 24 ans, aucune femme au monde n'aurait pu la vaincre dans les années qui auraient suivies. Cette athlète n'est pas restée connue, mais elle fut la première d'une longue série. Récemment, de nombreux cas ont défrayé la chronique.

Ainsi, en MMA (art martial mixte), un art martial assez violent, c'est l'américaine transgenre Fallon Fox. Cet homme devenu une femme affronte donc ses adversaires féminines, et gagne. Cela peut être assez dangereux en vérité, car pour un sport de contact et de coups, affronter quelqu'un ayant plusieurs kilos de masse osseuse en plus, de masses musculaires en plus, un taux de testostérone plus important, et des mains bien plus grandes, peut être risqué, même en étant dans une catégorie de gabarit identique : ces données ne changent pas, tandis que ces catégories prennent en compte le poids total d'une personne, pas sa répartition dans son corps, et autre caractéristiques qui ne dépendent pas du poids. Une de ses adversaire a d'ailleurs déclaré :

*« J'ai lutté avec de nombreuses femmes et je n'ai jamais ressenti la force que je ressentais dans un combat comme celui-là. Je ne peux pas vous dire si c'est parce qu'elle est un homme ou non car je ne suis pas médecin. Je peux seulement dire que je ne me suis jamais senti aussi dominé de ma vie, et que je suis une femme anormalement forte à part entière ».*

Citons également le cas de l'haltérophile américaine Mary Gregory. Cette femme transgenre a battu les records du monde féminin de squat, de développé-couché et de soulevé de terre. Mais la fédération américaine d'haltérophilie a annulé ces records, car sa transition de genre venait d'être faite récemment, et elle n'était pas encore reconnue comme femme. Les règles définissant les catégories féminines et masculines se basant sur des critères physiologiques, et non d'identification de genre. La joueuse australienne transgenre de handball et de football féminin, Hannah Mouncey, 1 m 88 pour une centaine de kilos, a également fait parler d'elle pour ses performances à tous points de vue exceptionnelles. Une polémique s'en est suivie en Australie sur sa participation aux championnats de football. Terminons par une personnalité atypique au sein de tout cela : Mack Beggs, un jeune américain né fille et ayant enclenché une transition pour devenir un homme. Cela passe donc par de l'injection d'hormones en grandes quantités, notamment de testostérone et de stéroïdes. C'est un lutteur, et il aimerait concourir dans la catégorie masculine, où il a d'ailleurs peu de chances de vraiment briller, mais le règlement du Texas oblige les athlètes à concourir dans la catégorie de leur sexe de naissance. Il a donc remporté très largement la compétition féminine.

Enfin, au milieu de cela, existe une dernière catégorie de personnes : les athlètes hyperandrogènes et intersexes. Ce sont des personnes qui, de naissance, présente des caractéristiques sexuelles ne permettant pas de les identifier clairement à un sexe. Cela peut être dû à des malformations ou maladies de naissances. Elles ont donc la plupart du temps un sexe attribué à la naissance, mais qui peut se révéler inadapté. Dans le sport, c'est le cas de la désormais célèbre athlète sud-africaine Caster Semenya. Spécialiste du 800 mètres, elle a toujours été identifiée en tant que femme et présente des organes sexuels féminins. Mais elle souffre en réalité d'hyperandrogénie, présente un génotype XY (masculin) et posséderait des testicules internes. Elle aurait donc une production de testostérone très importante, et des caractéristiques physiologies masculines. Ce cas illustre toute la difficulté de ces affaires. Comment faire pour traiter équitablement une affaire pour qu'une personne s'étant toujours identifié en tant que femme et pensant légitimement en être une, possédant de nombreux records d'athlétisme féminin, mais qui possède un potentiel de puissance physique masculin soit satisfaite, mais aussi ses concurrentes ? Il est très compliqué d'annuler ses records, car elle n'a pas choisi sa condition, mais d'un point de vue biologique il a été décidé un premier temps qu'elle ne pouvait plus courir avec les femmes, ou bien subir une thérapie qui réduirait sa production de testostérone et ses performances. Cette décision a été cassée par le Tribunal arbitral du Sport, juridiction internationale siégeant à Lausanne. Le débat est vif et il est compliqué d'y voir clair.

## Législations actuelles : nationales, étrangères, internationales, règlements de fédérations et évolutions envisagées

Face à toutes ces problématiques, des choix ont dû être faits. Que fallait-il faire ? Où les limites seraient-elles placées ? Les règlements sont multiples, les fédérations et organismes internationaux ont un besoin de se coordonner.

On pouvait par exemple interdire aux athlètes transgenres de concourir, ou uniquement une interdiction pour les femmes transgenre, mais cela serait susceptible d'être une atteinte injustifiées aux libertés individuelles. Le problème ne pouvait pas être évité, et tant mieux. Créer une troisième catégorie sportive pour les personnes transgenres et intersexes est évoqué par certains, mais c'est extrêmement compliqué, et des problèmes d'effectifs risquent de bloquer le fonctionnement. Certains règlements ou législations obligent aux sportifs de concourir uniquement dans la catégorie correspondant à leur sexe qui a été défini sur leur état-civil à la naissance. Cela pose un problème pour les sportifs transgenres hommes, car ils prennent légitimement (pour raisons médicales, en vue de leur transition de genre) des hormones augmentant leurs capacités physiques. Cela revient à autoriser la prise d'hormones dans le sport augmentant les capacités sportives, comme le dopage, car nous le répétons mais il n'est pas possible d'interdire à ces personnes de participer et de s'orienter vers une transition. De plus, il peut être très dérangeant de concourir aux côtés de personnes auxquelles on ne s'identifie pas. Cette réflexion vaut d'ailleurs tant pour les sportifs transgenres que cisgenres. Autoriser les sportifs à concourir dans la catégorie qu'ils souhaitent en fonction de leur genre ressenti, sans limites, n'est clairement pas réaliste non plus. Si cela ne risque pas d'impacter les compétitions masculines, celles féminines, nous l'avons vu, oui. Car il n'est pas impératif pour se définir comme transgenre de recourir à une chirurgie. En France, pour un demande de modification de la mention de son sexe à l'état civil, l'article 61-6 alinéa 2 du code civil dispose expressément que « *Le fait de ne pas avoir subi des traitements médicaux, une opération chirurgicale ou une stérilisation ne peut motiver le refus de faire droit à sa demande* ».

Les règlements sportifs vont malgré tout, pour autoriser les transgenres à concourir dans la catégorie de leur souhait, instaurer des limites de testostérone. Ce sont World Athletics, la fédération sportive internationale d'athlétisme, et le CIO, Comité International Olympique, qui vont permettre de clarifier et d'orienter une

direction générale. En France, pour les compétitions nationales et donc sous l'autorité des fédérations nationales, les changements ne sont pas encore effectifs (et attendent surtout pour voir le jour que des sportifs transgenres se présentent dans leur disciplines, ce qui n'est pas le cas pour toutes), c'est pour l'instant la FFR (Fédération française de rugby) qui a statué. Voilà le schéma qui se répand donc le plus :

- Ne pas émettre de restrictions particulières pour l'accès aux compétitions masculines. Tout homme peut y participer, et tout homme transgenre également.
- Émettre une limite de taux de testostérone pour accéder aux compétitions féminines. Entre 20 et 45 ans, les femmes présentent un taux de testostérone globalement compris entre 0,5 et 3,1 nmol/L de sang. C'est entre 10 et 30 nmol/L pour les hommes. En 2015, le CIO a fixé pour les sportives transgenres un taux maximal de 10nmol/L pour concourir chez les femmes, et subir pour cela un traitement hormonal depuis au moins 12 mois. World Athletics, tout comme l'UCI, Union cycliste internationale, de nombreuses autres fédérations internationales, ainsi que le comité international paralympique, ont en 2019 changé cela et abaissé la limite à 5nmol/L de sang. Toutes engagent les fédérations nationales à s'aligner sur ces mesures.

En France, la FFR a adopté le règlement suivant : 5nmol/L de sang maximum, et un traitement hormonal depuis au moins 12 mois, pour les femmes trans « non-opérées ». En outre, une commission examinera chaque cas pour « *valider l'iniquité des gabarits dépassant la norme médiane et dans un esprit d'inclusion* ». Pour ce dernier point, c'est donc un relatif flou qui vient s'ajouter, permettant sans doute à cette commission d'empêcher une femme transgenre de participer en cas de gabarits tout à fait hors normes.

Aux USA, Joe Biden a, le jour de son entrée en fonction, rétabli un décret de Barack Obama qui avait été aboli par Donald Trump, obligeant les organismes sportifs à accepter les femmes trans (donc nées hommes) à participer aux compétitions féminines.

Pour l'heure, le CIO n'a pas changé sa réglementation datant de 2015, et lors des tout prochains JO de Tokyo, des sportives trans participeront aux Jeux avec un maximum 10 nmol/L de sang.

## Conclusion et avis personnel

L'apparition des sportifs transgenre a bouleversé le monde relativement fermé du sport de haut niveau et des fédérations internationales. Nous l'avons vu, aucune solution n'est évidente, et la venue des Jeux Olympiques cet été risquent de mettre ces problématiques sous la lumière des médias français, qui n'avaient pas énormément abordé ce sujet. Quoiqu'il en soit, on semble s'orienter de manière relativement consensuelle aujourd'hui vers une restriction à base de taux de testostérone pour les compétitions féminines, et de pas de réglementation pour celles masculines, tout en faisant attention malgré tout que ces transitions ne deviennent pas un prétexte au dopage.

En réalité, il est important de préciser que ce taux de testostérone ne fait pas tout. Certes, il tend à diminuer les performances lorsqu'il baisse, et ce de manière relativement notable. Mais pour autant, la densité osseuse des hommes biologiques reste plus élevée, tout comme une densité musculaire plus élevée. La structure du squelette reste évidemment la même, et le poids ne varie pas chez un sportif de haut niveau. Les capacités physiques qu'ont les hommes à la naissance et qu'ils développent lors de la puberté, cela n'est pas effacé, et n'est pas effaçable. Le dilemme est donc grand, car en théorie, jamais une femme ne sera vraiment sur un pied d'égalité physique avec une femme trans. En fait, l'unique moyen pour arriver vraiment à une situation physique véritablement similaire, c'est d'opérer une transition lourde avant que la puberté ne commence, ou bien ne pas attendre qu'elle soit trop avancée. Car le bouleversement du corps ne peut disparaître vraiment. Seulement, c'est bien évidemment illusoire : Très peu de personnes opèrent de transition à cet âge très jeune, et cela n'est sûrement pas souhaitable : le recul est très faible, il y a difficilement de certitudes sur la réalité de cette dysphorie (incongruence) de genre, et les conséquences sont énormes : jamais réparables complètement, les effets sur la santé sont très lourds, cela peut rendre stérile, évidemment en cas de chirurgie mais même en cas de simple transition hormonale poussée. C'est une chose de se sentir mal dans sa peau adolescent, c'en est une autre de faire des choix irréversibles à cet âge.

On s'enfonce donc vers des situations où la solution apportée sera forcément contestable. C'est souvent le cas pour une multitude de sujets. Mais de cette ampleur, pour quelque chose qui est à l'origine du simple sport, c'est semble-t-il assez inédit. D'autant que nous n'avons pas que des compétitions comme les Jeux Olympiques où l'enjeu est simplement glorieux ; mais des enjeux financiers très importants aussi. Car le sport, c'est devenu ça. Même si cela l'est moins dans les compétitions

féminines, car moins considéré par le grand public, ces enjeux restent présents, et ils sont grandissant d'ailleurs.

Pour nous, voici notre point de vue : le principe d'une compétition sportive est d'opérer un classement, entre le premier et le dernier. Les performances ne sont donc jamais identiques, sans quoi la compétition meurt. Mais le second principe est que, théoriquement, n'importe quel sportif peut, à force d'entraînement et de travail sur lui-même, accéder à la première marche du podium. Le risque, en incluant notamment les femmes trans dans les catégories féminines, est de fausser ce jeu. Que cela induise que fatalement, il y ait une barrière biologique de départ, et qui perdure, et qui ne serait pas rattrapables ou trop difficilement pour les compétitrices. Les différences de capacités physiques, qui permettent la compétition en opérant une hiérarchisation, se muent alors en mur, car elles ne sont pas modifiables ou dépassables. Une compétition produisant toujours le même résultat, n'en est plus une. Car au-delà des exceptions individuelles, il faut analyser le phénomène dans son ensemble : de manière générales, les femmes trans, quel que soit le sport, seront systématiquement dans les meilleures. Oui, pas forcément premières, mais particulièrement souvent. Et jamais dans les dernières. Cela a de quoi être décourageant pour les sportives cisgenres. Cela a de quoi désintéresser encore plus le grand public du sport féminin, en rentrant dans une logique telle que « de toutes façons, ça risque d'être telle trans qui gagnera ». D'autant plus injuste que de toutes manières, les sportives trans ne forment qu'une toute petite minorité parmi toutes les sportives. Et de se dire que cette minorité trustent les premières places. Enfin, il y a peu de chances pour que cela donne envie aux femmes de se lancer dans une carrière de sportive de haut niveau. Le désintérêt pour le sport féminin en général risque de croître, ce qui serait assurément fort dommageable pour toutes les femmes. Car dans le sport, la séparation des sexes a été faite pour ne pas invisibiliser les femmes aux milieu des records masculins. Cela risque (tout dépend des solutions apportées) de se reproduire avec l'inclusion des trans. Car malgré tout, est-il sérieusement envisageable de leur interdire la compétition ? Nous ne le pensons pas. Une solution que nous proposons, qui n'est pas parfaite évidemment, serait la suivante : conserver un accès libre aux hommes trans aux compétitions masculines. Et, au lieu de les interdire de compétition, imposer donc aux femmes trans de concourir dans la catégorie masculine. Certes, cela créerait malgré tout une discrimination importante, alors même que de nombreuses femmes trans peuvent être légalement des femmes *stricto sensu*. Encore une fois, la société sportive de demain est loin d'être définie.

Nous terminons sur cette phrase : Si participer est très important dans le sport, il faut au moins que reste une perspective raisonnable de l'emporter.